

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2019-52

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2, L. 746-4, L. 756-4 et L. 766-4 ;

Vu le projet de décret relatif aux prestataires de services sur actifs numériques ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 11 juillet 2019,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé dont a été retiré son article 1 qui fera l'objet d'un décret distinct.

Fait le 11 juillet 2019.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Lionel CORRE